

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 JANVIER 2018**

Nombre de membres : L'an deux mil dix-huit, le 31 janvier à 19 H 30
En exercice 42 les membres du Conseil Municipal se sont réunis à dix-neuf heures trente au Foyer
Présents 27 André Bonnet en séance publique, sous la présidence de Mr François AUGE, Maire
Pouvoirs 5 **Date de la convocation :** 24 janvier 2018
Votants 32 **Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux suivants :**

Etaient présents :

ALLAIRE Dominique, AMIRAULT Jean-Louis, ANDRILLON Sylvie, AUGE François, BARRY Philippe, CERVO Gilbert, CHABOT Claudine, CHAVENEAU Florence, CONNAN Sophie, DOUCET Patrice, DUFRESNE Jean, FAVIER Hélène, GUERRA Maria, HABERT Pierre, LAME Sylvie, LANDAIS Gérard, LANDRY Sandrine, LOGEAY Dominique, LORIEUX Michel, MOREAU Eric, PAVAN Lionel, PAVAN Viviane, PENET Paul, PRADOS Frédéric, ROLLAND Nicolas, SANS CHAGRIN Daniel, VASSEUR Pierre.

Etaient absents avec pouvoirs : CHATENET Jean-Noël (pouvoir LOGEAY Dominique), DENIS Carine (pouvoir ANDRILLON Sylvie), DIROCCO Mireille (pouvoir PRADOS Frédéric), LE DU Alain (pouvoir HABERT Pierre), ORTILLON Patrice (pouvoir FAVIER Hélène).

Etaient absents : BERDALLE Emilie, COLLIGNON Laurence, GERMAIN Sophie, LAURENT Bénédicte, LEON Stéphane, MENARD Alexandre, PALMIER Sébastien, ROBUCHON Christian, VOISIN Laurent, WOHLHUTER Jean-Jacques.

Secrétaire de séance : Pierre VASSEUR.

Le compte-rendu de la séance du 20 décembre 2017 n'a pas été transmis aux élus, en conséquence il sera soumis à l'approbation de l'assemblée à la prochaine réunion.

M. le maire propose d'inscrire à l'ordre du jour 2 nouveaux points. A l'unanimité le conseil municipal approuve comme suit l'ajout des points suivants :

- Consultation pour une mission de Maîtrise d'Œuvre pour des aménagements en centre bourg de Saint Michel-sur-Loire - choix du Maître d'Œuvre
- Tarif de location pour la cuisine de la salle des fêtes de Saint Michel-sur-Loire

Délibération n° 2018-01

Information sur les résultats provisoires de l'exercice 2017 et répartition du montant global des investissements

M. le maire présente et commente pour 2017 :

- Les résultats de fonctionnement
- Situation des investissements engagés (1 507 920 €)
- La fiscalité perçue par chacune des communes historiques
- Le mode de calcul et la répartition du résultat entre les communes historiques
 - Ingrandes-de-Touraine 43 081
 - Saint Michel/Loire 90 037
 - Saint Patrice 157 722
- Situation financière résultante (disponible au 31/12/17 : 603 531 €)

Et pour 2018 :

Les prévisions d'investissements

Délibération n° 2018-02

Demande de subvention DETR 2018

M. le Maire propose de solliciter une subvention de l'Etat - Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux - au taux le plus élevé possible pour le projet « Extension du groupe scolaire-Espace intergénérationnel-Salle multimédia ».

Le coût global du projet est estimé à 332 788.59 € HT de travaux, le financement de l'opération pouvant s'établir ainsi :

- Subvention DETR 2018 sollicitée (45 %) 150 000.00 €
- Autofinancement communal : 182 788.59 €.

Le Conseil Municipal, à la majorité (1 abstention : P. Vasseur), décide :

- De solliciter une subvention de l'Etat au taux le plus élevé possible au titre de la Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux 2018 pour le projet « Extension du groupe scolaire-Espace intergénérationnel-Salle multimédia ».
- D'autoriser le Maire à signer les pièces s'y rapportant.

Délibération n° 2018-03

Prescription de la procédure de modification simplifiée du Plan Local de l'Urbanisme de Saint Michel-sur-Loire pour la suppression d'un emplacement réservé - Modalités de la mise disposition du public

Vu le code de l'urbanisme, et notamment ses articles L153-36 0 1153-48 ;

Vu la délibération N° 41/2014 du Conseil Municipal de Saint Michel sur Loire, en date du 23 avril 2014 approuvant le PLU ;

M. le Maire délégué expose l'objet de la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme :

- Le PLU avait prévu un emplacement réservé destiné à la « création et aménagement d'une voie de liaison - largeur 8 m » sur les parcelles cadastrales section E n° 167 et 828, et parties de parcelles n° 161, 162, 163, 164. Toutes ces parcelles appartiennent à des propriétaires privés, sauf la E828, récemment transmise à la commune en pleine propriété.
- La destination affectée à cet « emplacement réservé n° 2 » apparaît comme un projet redondant avec la desserte existante à proximité (environ 60 ml) par la voie communale n° 4 « route du coteau » aménagée autant pour les piétons, les cyclistes que les automobilistes. La nécessité de conserver cet emplacement réservé s'avère inutile comme liaison entre le centre bourg et la route de Commendin.
- L'entretien de cet espace serait à la charge de la commune alors que son intérêt communal est très limité.
- De surcroît il obère la possibilité d'y effectuer des constructions envisagées dans le document d'urbanisme.
- Afin de permettre la construction d'une ou plusieurs maisons d'habitation sur les parcelles n° 163 et 164 par son propriétaire, la commune souhaite supprimer « l'emplacement réservé n° 2 » figurant au PLU de St Michel/Loire sur le secteur de « La Croix Blanche » en zone UB du PLU. La parcelle communale E828 pourra ainsi être cédée au propriétaire pour y créer un accès à ses parcelles, les rendant ainsi constructibles.

Après avoir entendu l'exposé du maire et en avoir délibéré, le conseil municipal réuni en séance publique décide à l'unanimité :

1. De mettre à disposition du public le projet de modification simplifiée et l'exposé de ses motifs,
2. De fixer les modalités de la mise à disposition comme suit :
 - Mise à disposition du public du dossier et d'un registre pendant un mois en mairie permettant de consigner remarques et propositions aux jours et heures suivants :
 - Lundi de 16 h 00 à 18 h 00
 - Samedi de 10 h 30 à 12 h 00
 - Possibilité d'adresser des remarques par courrier à M. le maire,
3. D'établir un avis portant à la connaissance du public des modalités de la mise à disposition,
4. De publier cet avis dans un journal diffusé dans le département au moins huit jours avant le début de la mise à disposition, ainsi que sur le site internet de la commune,
5. De l'afficher en mairie au moins huit jours avant le début de la mise à disposition et pendant toute la durée de la mise à disposition,
6. De transmettre la présente délibération à la préfecture.

La présente délibération fera l'objet d'un affichage pendant un mois en mairie.

Délibération n° 2018-04

Tarif de location pour la cuisine de la salle des fêtes de Saint Michel-sur-Loire

M. Dominique Logeay, maire délégué de Saint Michel-sur-Loire, rappelle que par délibération en date du 3 mai 2017 l'assemblée a voté les tarifs de location des salles communales. Il a été omis de voter le tarif pour la location de la cuisine de la salle des fêtes de Saint Michel-sur-Loire qui est proposé à 35 €.

A l'unanimité, le Conseil Municipal, approuve et vote le tarif pour la location de la cuisine de la salle des fêtes de Saint Michel-sur-Loire à 35 €. Ce tarif est applicable avec effet immédiat.

Délibération n° 2018-05

Consultation pour une mission de Maîtrise d'Œuvre pour des aménagements en centre bourg de Saint Michel-sur-Loire – choix du Maître d'Œuvre

M. le maire délégué de Saint Michel-sur-Loire rappelle qu'une consultation de maîtrise d'œuvre a été organisée par la commune en octobre-novembre 2017 en vue d'une mission de maîtrise d'œuvre pour des aménagements en centre bourg de Saint Michel-sur-Loire.

Le présent marché de maîtrise d'œuvre est un marché à tranches, décomposées comme suit :

Tranche ferme : AVP - Missions complémentaires obligatoires : Etudes préliminaires - concertation - permis d'aménager

Tranche optionnelle n°1 : PRO, ACT, VISA, DET et AOR.

La part de l'enveloppe prévisionnelle affectée aux travaux par le maître d'ouvrage est de 297 000 euros HT.

Le mode de passation est celui du marché adapté prévu à l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Neuf (9) offres ont été déposées et analysées par les services de l'Agence Départementale d'Aide aux Collectivités Locales. La commission d'appel d'offres, à titre consultatif, a étudié l'analyse des offres dans le détail.

Le Conseil Municipal prend connaissance des résultats de l'analyse des offres et, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- retient « Feuille à Feuille/Cahier de Route » pour un montant définitif de 24 805 € H.T. (29 766 € TTC).
- autorise le maire délégué de Saint Michel-sur-Loire à signer toutes les pièces relatives au marché de maîtrise d'œuvre pour des aménagements en centre bourg de Saint Michel-sur-Loire.

Information diverse :

M. Dufresne signale que l'accueil du public à la mairie d'Ingrandes de Touraine est supprimé le jeudi matin, notamment afin de permettre au personnel administratif de se consacrer davantage aux dossiers de Coteaux-sur-Loire.

M. Rolland s'insurge et rappelle les engagements pris dans la charte en préalable à la fusion des 3 communes historiques. Il souligne sa position sur la nécessité du maintien du service public.